

Nombre :
 de Conseillers en exercice 19
 de Conseillers présents 12
 de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 02 du mois de octobre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 26/09/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Martine JOLLY, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Yohan LAURENCEAU, Florent CANTETEAU, Corinne EMERIT, Hugues LELONG.

Membres Absents : , Laetitia VAIRON donne pouvoir à Christian AUVOLAT, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Alexandra VÉQUAUD donne pouvoir à Bruno FABRE, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Hugues LELONG. Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

519-23 **Projet de Réalisation d'une voie de circulation douce entre sur la RD949 entre Nalliers et Mouzeuil St Martin**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le cheminement doux déjà réalisé sur la rue Jean Moulin (RD 949).

Il propose, en accord avec les élus de Mouzeuil st Martin, la réalisation sur un des accotements de la RD 949 d'une voie de circulation douce entre les 2 agglomérations de Nalliers et de Mouzeuil St Martin

Ce projet s'inscrit dans une volonté de sécuriser ces modes de déplacements, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'accompagner la transition écologique. Il représente un linéaire d'environ 1.5 km réparti pour moitié entre les deux communes. Il pourrait être réalisé au cours du second semestre de l'exercice 2024.

Il présente le projet et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	HT	Financement	
Montant travaux	144 431,75 €	Département 40%	61 528,30 €
Honoraire MO	9 389,00 €		
Total dépenses	153 820.75 €	Autofinancement	92 292,45 €
		Total recettes	153 820.75 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, (1 abstention, 17 voix pour, 1 voix contre):

- Approuve le programme qui lui est présenté.
- Sollicite une aide financière du Département de la Vendée au titre du plan vélo-travail pour sa répartition 2023.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
 Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,
 Le Maire ,
 Bruno Fabre



Nombre :
 de Conseillers en exercice 19
 de Conseillers présents 12
 de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 02 du mois de octobre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 26/09/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Martine JOLLY, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Yohan LAURENCEAU, Florent CANTETEAU, Corinne EMERIT, Hugues LELONG.

Membres Absents : Laetitia VAIRON donne pouvoir à Christian AUVOLAT, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Alexandra VÉQUAUD donne pouvoir à Bruno FABRE, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Jérémie BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Hugues LELONG. Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

520-23 Service de l'Assainissement - compte de gérance 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gérance de l'exercice 2022 du service public de l'assainissement.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée les éléments de la gestion de ce service en 2022:

Libellé	Premier semestre 2022		Second semestre 2022	
	Nombre en m ³	Montant redevance €	Nombre en m ³	Montant redevance €
Abonnements		24 437,60		11 387,88
m ³ consommés	20 690	25 268,54	23 533	39 008,89
Total des émissions		49 706,14		50 396,77
Reprise impayés antérieurs		977,93		
Valeurs impayés en cours		- 1 101,35		- 893,11
Transfert Collectivité		-1 591,37		-5,61
Frais de contrôle (cf article 10.1 du contrat)		156,59		
Produits		48 147,94		49 498,05

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel qui lui est présenté et annexé à la présente délibération.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

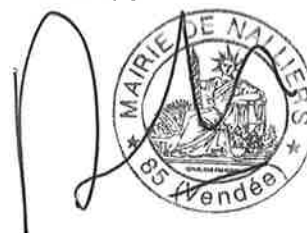
Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
 Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
 Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 12
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 02 du mois de octobre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 26/09/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Martine JOLLY, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Yohan LAURENCEAU, Florent CANTETEAU, Corinne EMERIT, Hugues LELONG.

Membres Absents : Laetitia VAIRON donne pouvoir à Christian AUVOLAT, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Alexandra VÉQUAUD donne pouvoir à Bruno FABRE, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. JérémY BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Hugues LELONG. Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

522-23 Budget Assainissement 2023 –décision modificative n°1

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le budget de l'exercice 2023 :

COMPTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art.	Objet	Montant
042	681	Dotation aux amortissements	+ 12 000
TOTAL			12 000

COMPTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art.	Objet	Montant
70	70613	Participations assainissement collectif	+ 12 000
TOTAL			12 000

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
21	2158	ONA	Installations assainissement	+ 15 000
23	2315	ONA	Travaux	-3 000
TOTAL				12 000

COMPTES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
040	28158	ONA	Autres Ets Publics	+ 12 000
TOTAL				12 000

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

le Maire,

Bruno FABRE



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	12
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt-trois le 02 du mois de octobre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 26/09/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Martine JOLLY, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Yohan LAURENCEAU, Florent CANTETEAU, Corinne EMERIT, Hugues LELONG.

Membres Absents : Laetitia VAIRON donne pouvoir à Christian AUVOLAT, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Alexandra VÉQUAUD donne pouvoir à Bruno FABRE, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Hugues LELONG.
Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

523-23 Réhabilitation de la salle de fêtes – Validation de l'avant-projet définitif et avenants de forfaitisation des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et marché de maîtrise d'œuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 385-21 du Conseil municipal en date du 15/11/2021 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune et l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour la réhabilitation de la salle polyvalente,

Vu la délibération n° 394-21 du Conseil municipal en date du 13/12/2021 approuvant le programme relatif à l'opération susmentionnée,

Vu la délibération n° 437-22 du Conseil municipal en date du 16/05/2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération susmentionnée au groupement représenté par le cabinet FRENESIS Architecture,

Vu le projet d'Avant-projet définitif,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

Par délibération du Conseil municipal en date 15/11/2021 la commune de Nalliers a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16/05/2022, la Commune de Nalliers a confié une mission de Maîtrise d'œuvre au Groupement « FRENESIS » représenté par Monsieur Guillaume Giraud pour la réalisation des travaux de réhabilitation de sa salle Polyvalente.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et rappelle que le projet présente les principales caractéristiques suivantes :

- Rénovation énergétique de l'ensemble en accord avec les objectifs définis par le SYDEV,
 - Réhabilitation du bâtiment existant (comprenant grande salle, hall, scène, sanitaires et bar) avec extension programmée permettant d'avoir des rangements complémentaires,
 - Mise aux normes sécurité incendie,
 - Traitement acoustique de la salle,
 - Remplacement complet du mode de chauffage.
- pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 1 140 000,00 € HT

Monsieur le Maire propose que l'Avant-Projet Définitif soit approuvé.

Après en avoir délibéré, par 18 voix favorables et une voix défavorable, le Conseil Municipal :

- Valide l'Avant Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 140 000,00 € HT,
- Approuve l'avenant de forfaitisation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 121 337,19 euros HT et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- Approuve l'avenant de forfaitisation de la rémunération définitive de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 42 768,00 euros HT et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- Autorise le lancement de la phase DCE,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations pour les marchés de travaux,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de consultation des différentes entreprises,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre et signer tous actes et décisions afférents à l'exécution des présentes,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération n° 48 « Salle des Fêtes ».

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 12
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 02 du mois de octobre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 26/09/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Martine JOLLY, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Yohan LAURENCEAU, Florent CANTETEAU, Corinne EMERIT, Hugues LELONG.

Membres Absents : Laetitia VAIRON donne pouvoir à Christian AUVOLAT, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Alexandra VÉQUAUD donne pouvoir à Bruno FABRE, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Hugues LELONG. Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

521-23 Service de l'Assainissement – tarifs 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les modalités et les tarifs suivants :

désignation	prix en €
Participation pour l'assainissement collectif	
cette participation s'applique à tous les usagers , dont l'immeuble a été construit avant la réalisation du réseau et qui s'y raccordent	
participation pour l'assainissement collectif	390 €
Participation pour l'assainissement collectif	
cette participation s'applique à tous les usagers ,dont l'immeuble a été construit depuis la réalisation du réseau et qui s'y raccordent	
participation pour l'assainissement collectif	950 €

Il est rappelé qu'en application de l'article L.1331-1 (et suivant)du Code de la Santé Publique les usagers ont un délai de 2 ans à partir de la mise en service d'un collecteur pour procéder au raccordement effectif de leur immeuble si celui-ci existe à la pose du collecteur les desservant, toutefois ce délai est porté à 10 ans pour les usagers disposant d'une installation d'assainissement autonome récente(-de 10ans) .Ce délai court à compter de la date d'achèvement de la dite installation.

Redevance demandée par le gérant aux usagers

Tarif 2024 adopté à l'unanimité

part fixe	60.90 €
les 40 premiers m3	0.94 €
les m3 suivants	1.87 €

Le Conseil Municipal décide qu'un dégrèvement de redevance Assainissement sera appliqué sur le volume d'eau perdu en cas de fuite.

Le Conseil Municipal décide que les abonnés s'alimentant totalement ou partiellement par une autre source que le service d'eau public seront assujettis de la manière suivante :

1- en cas de puits seul, l'arrêté préfectoral du 18/09/1975 fixant forfaitairement une consommation annuelle de 25 m3 par personne présente au foyer au 1er octobre de chaque année, sera appliqué .

2- en cas d'alimentation par 2 sources (puits et service d'eau public), une estimation forfaitaire annuelle de 25 m3 par personne présente au foyer au 1er octobre de chaque année ,sera appliquée lorsque la consommation du réseau d'eau public sera inférieure à ce forfait

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	12
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt-trois le 02 du mois de octobre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 26/09/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Martine JOLLY, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Yohan LAURENCEAU, Florent CANTETEAU, Corinne EMERIT, Hugues LELONG.

Membres Absents : Laetitia VAIRON donne pouvoir à Christian AUVOLAT, Dany COCQUET donne pouvoir à Daniel VALLIN, Alexandra VÉQUAUD donne pouvoir à Bruno FABRE, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD. Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Hugues LELONG.
Franck PIARD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

524-23 Convention – Mise à disposition de personnels – Foot Espoir 85

Vu les prestations proposées par L'Association Foot Espoir 85 dans le cadre des mises à dispositions de personnels au profit de la Commune pour les missions suivantes :

- **Service scolaire :**
restaurant scolaire: Surveillance et encadrement des enfants pendant la pause méridienne.
Présence dans la classe, pour une aide matérielle dans le déroulement des activités, surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants et réalisation de petits soins .
Préparation et mise en état de propreté des locaux et des matériels servant directement aux enfants.
- **Service sociale :** service du portage de repas, transport et distribution des repas
- **Service technique :** Entretien courant des infrastructures sportives communales et des espaces verts sur le territoire communal.

Considérant la Convention proposée et jointe à la présente délibération, convention qui fixe les modalités techniques et financières liées à la réalisation de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix favorables:

- Renouvelle le projet de convention présentée.
- Approuve les données financières qui y sont décrites (19 €/h d'intervention) majorées des congés payés
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de cette convention et toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre

